

Plan d'Action de SIAT dans l'ICF

1. QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS ?

Les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana, ainsi que les entreprises les plus importantes de la filière du cacao et du chocolat, ont signé en novembre 2017 des [accords historiques](#) visant à mettre fin à la déforestation et à promouvoir la restauration et la protection des forêts dans la chaîne d'approvisionnement du cacao.

Ce nouveau partenariat public-privé, appelé [Initiative Cacao & Forêts](#) (ICF) a été organisé par la *World Cocoa Foundation* (Fondation Mondiale du Cacao - WCF), IDH *the Sustainable Trade Initiative* (Initiative pour le commerce durable) et l'*International Sustainability Unit* (Unité internationale pour la durabilité - ISU) du Prince Charles, en partenariat avec les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Le Prince de Galles a [lancé l'ICF](#) en mars 2017 à Londres et a examiné les progrès de la mise en œuvre en novembre 2018.

Les Cadres d'Action Commune pour la [Côte d'Ivoire](#) et le [Ghana](#) définissent les engagements fondamentaux, les actions vérifiables et les échéances à respecter pour une chaîne d'approvisionnement sans déforestation et favorable à l'essor de la forêt.

Les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration des stratégies nationales, la mise en place d'un environnement politique favorable et la structure de gouvernance pour la mise en œuvre de l'ICF. Ils s'assurent que l'ICF est liée à des initiatives similaires concernant d'autres matières premières, et qu'elle est parfaitement alignée sur la stratégie nationale REDD+ et les autres stratégies et plans nationaux concernés. Ils donnent des orientations opérationnelles clés ainsi que les données économiques, environnementales et sociales de base pour aider les entreprises à identifier et à planifier les activités d'investissement privées les plus efficaces et les plus fructueuses pour l'ICF.

À la suite de consultations approfondies avec toutes les parties prenantes, les gouvernements ont élaboré des plans nationaux de mise en œuvre détaillés ([Côte d'Ivoire](#), [Ghana](#)) qui définissent les principales priorités, actions et calendriers du secteur public. Au cours de la première année de l'ICF, les deux gouvernements ont entamé des travaux sur les éléments de base d'une mise en œuvre réussie de l'ICF. Ceci comprend notamment (1) des révisions importantes du cadre juridique de la gestion durable des forêts, (2) la mise à jour de cartes délimitant les zones protégées et (3) la collecte de données socio-économiques et d'utilisation des terres pour les zones d'investissements prioritaires.

Trente-trois entreprises¹, représentant environ 85% de la consommation mondiale de cacao, ont maintenant rejoint l'ICF. Chaque entreprise a accepté de préparer un plan d'action individuel détaillé décrivant les actions spécifiques qu'il entreprendra entre 2018 et 2022 pour respecter les engagements énoncés dans le cadre d'action Commune. Chaque entreprise décidera de façon indépendante de la meilleure façon de soutenir la réalisation des objectifs du Cadre d'Action Commune, en fonction de son rôle dans la chaîne d'approvisionnement, de ses priorités stratégiques et de ses objectifs en matière de durabilité du cacao.

Presque toutes les entreprises ont maintenant achevé leurs plans d'action initiaux. Ces plans initiaux seront mis à jour et finalisés en 2019, une fois que les gouvernements auront achevé les changements de politique légale et opérationnelle en cours, la cartographie des zones protégées, la collecte de données de base et d'autres éléments constitutifs nécessaires à la programmation complète des investissements.²

Compte tenu de leur rôle unique dans la chaîne d'approvisionnement du cacao, les trois distributeurs ont collaboré à l'élaboration [d'un plan d'action commun](#). Ils se sont mis d'accord sur des actions collectives pour respecter leurs engagements dans le cadre de l'ICF par le biais de leurs relations avec leurs partenaires commerciaux et leurs fournisseurs.

¹ Arysta Callivoire, Barry Callebaut, Blommer Chocolate Company, Cargill Cocoa and Chocolate, Cémoi, Chocolats Halba, Cocoonect, Cococo Chocolatiers, ECOM Group, Fazer, Ferrero, General Mills Inc., Godiva Chocolatier Inc., Guittard Chocolate Company, The Hershey Company, Indcresa, Lindt & Sprüngli Group, Marks & Spencer Food, Mars Wrigley Confectionery, Meiji Co. Ltd., Mondelēz International, Nestlé, Olam Cocoa, PBC Limited, Sainsbury's, SIAT, Tesco, Toms Group, Touton, Tree Global, Unilever, Valrhona, and J.H. Whittaker & Sons

² Les actions qui sont en attente d'information sont marquées 'à déterminer' (TBD) dans les plans initiaux des entreprises.

L'ICF a bénéficié du soutien de plusieurs partenaires internationaux du développement, notamment le département du Développement International du Royaume-Uni, le ministère néerlandais des Affaires Étrangères, le ministère fédéral allemand de la Coopération Économique et du Développement, la Banque mondiale, la Société financière Internationale, le Fonds Mondial pour l'Environnement, et le programme sur les matières premières vertes du Programme des Nations Unies pour le Développement.

L'ICF est étroitement coordonnée avec un large éventail d'organisations et de partenariats environnementaux mondiaux et locaux, notamment l'Alliance des forêts tropicales (TFA2020), le Partenariat pour la Déclaration d'Amsterdam, *Partnerships For Forests*, *Rainforest Alliance*, et *World Resources Institute*.

2. QUELS SONT LES ENGAGEMENTS CLÉS DE L'INITIATIVE CACAO & FORÊTS ?

Les Cadres d'Action Commune sont structurés autour de trois thèmes cruciaux : 1) la protection et la restauration des forêts, 2) la production durable et les moyens de subsistance des agriculteurs et 3) l'engagement communautaire et l'inclusion sociale.

La première priorité est la protection et la restauration de la forêt.

À cette fin, les gouvernements et les entreprises se sont engagés à ne plus convertir de terres forestières pour la production de cacao et à éliminer progressivement la production illégale de cacao et l'approvisionnement dans des zones protégées.

Les deux pays introduisent une approche différenciée pour une meilleure gestion des réserves forestières, basée sur le niveau de dégradation des forêts. Des cartes actualisées sur la couverture forestière et l'utilisation des terres, des données socio-économiques sur les producteurs de cacao, des directives opérationnelles détaillées concernant la gestion des forêts et l'utilisation des terres sont en cours d'élaboration et seront rendues publiques.

Pour garantir la mise en œuvre et le suivi effectifs de ces engagements, les entreprises se sont engagées à mettre en place des systèmes vérifiables pour une traçabilité de la plantation cacaoyère jusqu'au premier point de leurs propres achats de cacao, et à collaborer avec les gouvernements pour garantir un cadre national efficace en matière de traçabilité, couvrant tous les opérateurs dans la chaîne d'approvisionnement.

La prochaine priorité est la production agricole durable et un meilleur revenu pour les producteurs.

Ce sont des conditions préalables fondamentales pour réduire la pression exercée par l'agriculture sur les forêts et renforcer la résilience des producteurs de cacao au changement climatique.

Les gouvernements et les entreprises ont convenu d'accélérer leurs investissements dans la productivité à long terme du cacao afin de produire « plus de cacao sur moins de terres ». Les actions clés comprennent : fourniture de matériel végétal amélioré, formation aux bonnes pratiques agricoles et à la fertilité des sols, réforme du régime foncier et renforcement des capacités des organisations de producteurs. Les moyens de subsistance durables et la diversification des revenus des producteurs de cacao seront accélérés grâce à la diversification des cultures vivrières, aux cultures associées et au développement de systèmes mixtes agro-forestiers.

Enfin, un engagement communautaire et d'inclusion sociale, focalisé sur les femmes et les jeunes.

Les gouvernements et les entreprises se sont engagés à consulter pleinement et efficacement les producteurs de cacao et à les faire participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions clés, ainsi qu'à la promotion de modèles de gestion communautaires pour la protection et la restauration des forêts. Pour les communautés touchées, les gouvernements évalueront et atténueront les impacts sociaux et les risques de tout changement d'utilisation des terres proposé.

L'ensemble des actions publiques-privées représente des engagements sans précédent en matière de protection et de restauration des forêts, de production durable du cacao et de moyens de subsistance des agriculteurs. Ces actions combinées, alignées sur l'Accord de Paris sur le climat, joueront un rôle crucial dans la séquestration des stocks de carbone et dans la lutte contre le changement climatique mondial et local.

3. VISION GLOBALE DE SIAT POUR L'INITIATIVE SUR LE CACAO ET LES FORÊTS

Depuis sa création en 1991, SIAT s'est investie dans une démarche globale de développement durable de ses activités. Cette vision est inscrite dans les politiques de développement durable, parmi lesquelles la politique environnementale et sociale du déboisement zéro, basée sur les résultats de l'évaluation du HCV et du stock de carbone élevé, qui indique que "la forêt primaire, la forêt à haute valeur pour la conservation (HCVF) et les autres écosystèmes naturels à valeur exceptionnelle ne peuvent être convertis en plantation."

En 2008, la SIAT a acquis la Compagnie Hévécicole de Cavally (CHC) dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, une entreprise agro-industrielle qui produit environ 35 000 tonnes de caoutchouc par an à partir de sa zone industrielle de 5 537 ha dans la région du Cavally et 12 000 ha environ en petites exploitations (sur 58,436 ha plantée) récoltées par 3 400 producteurs inscrits (dont 16 759 petits exploitants) établis dans cette zone et qui travaillent avec cette société. Le domaine est à cheval sur 2 forêts classées de la région du **Cavally (64 200 ha) et de Goin-Débé (133 170 ha)** et est également situé à 40 km au Nord-Ouest du **Parc National de Taï (420 000 ha)**, dernière relique des forêts primaires de la Côte d'Ivoire.

Depuis cette acquisition, SIAT est préoccupée par le taux alarmant de destruction des forêts causé par l'infiltration de producteurs illégaux de cacao dans la forêt classée de Goin-Débé (FC-GD) et a donc mené des études sur le terrain en 2008, 2012, 2015 et 2017, afin d'évaluer l'impact de ce phénomène et d'élaborer des propositions au gouvernement pour inverser cette tendance. En 2017, les **Initiatives Cacao-Forêts (CFI)** étaient lancées au Ghana et en Côte d'Ivoire, pendant que SIAT proposait un nouveau **« Programme de Protection/Conservation et de Développement Rural Intégré de la Forêt Classée de Goin-Débé » (PPCDRIFCGD)**, qui serait développé selon une approche de paysage durable intégré, dans le cadre d'un partenariat public-privé, en alignement avec la nouvelle **Politique Nationale de préservation, de réhabilitation et d'exploitation des forêts et l'ICF**.

Ce programme prévoit (i) la protection et/ou la replantation des quelques vestiges de la forêt classée pouvant être sauvegardés ainsi que (ii) la création de plantations industrielles/villageoises de caoutchouc, de cacao, de cultures vivrières, destinées à former des **« boucliers d'activités économiques durables »** dans les quelques bosquets-vestiges de la FC-GD qui ne sont pas encore dégradés. Avec cette approche, des zones supplémentaires au sein de la FC-GD seraient réservées à des fins de conservation permanente et de reboisement, tandis que d'autres seraient dédiées à des cultures permanentes pour la population locale (cacao, caoutchouc, cultures vivrières et autres), conformément à la nouvelle politique forestière. Certains colons illégaux, déplacés volontairement suite à un processus CLIP³, bénéficieraient ainsi d'infrastructures et de sauvegardes sociales. En outre, le programme fournirait des opportunités d'emplois dans les installations agro-industrielles et au sein d'autres activités socio-économiques découlant des actions concertées et programmées avec toutes les parties prenantes du partenariat public-privé (PPP) ainsi établi. Les principales composantes du **PPCDRIFCGD** proposé sont les suivantes :

- Protéger et reconstituer/replanter les reliques de la FC-GD pouvant être récupérées ;
- Développer des ceintures de protection agroforestières, basées sur des plantations villageoises/industrielles de caoutchouc et de cacao autour des reliques de la FC-GD ;
- Création d'opportunités d'emploi dans les services de soutien/fourniture d'intrants pour les petits exploitants, les entreprises agroindustrielles et les activités socio-économiques résultant de ce qui précède ;
- Actions coordonnées entre toutes les parties prenantes de la structure de PPP.

Bien que SIAT ne se considère pas encore comme un acteur actif dans la chaîne des valeurs du cacao - n'ayant pas d'intérêts commerciaux directs ni de champs de cacao mais seulement des essais sur le terrain dans certains domaines - il convient de noter que le Groupe SIAT a été très actif depuis 2013 dans les efforts de R&D en biotechnologie sur le clonage du cacao par culture de tissus, dans le but d'améliorer à terme la productivité du cacao, ainsi que sa résistance aux maladies endémiques et sa résilience au changement climatique, contribuant ainsi à réduire la pression pour plus de terres forestières, en permettant l'intensification de la culture, donc la production de « plus de cacao avec moins de terres ».

Par ailleurs, le cœur de métier de SIAT, qui comprend l'expertise de terrain dans la gestion d'opérations à grande échelle de programmes de développement de plantations de cultures pérennes, est basé sur les bonnes pratiques en matière d'études de terrain, cartographie, enquêtes de CLIP, développement de terres et d'infrastructures ; un ensemble de compétences inégalées chez la plupart des acteurs de la filière du cacao, mais qui sont indispensables pour renforcer les objectifs de l'ICF.

³ **CLIP** : Consentement Libre et Informé au Préalable

À la fin de 2017, SIAT s'est rendu compte qu'il y avait un défi et une opportunité unique de contribuer en tant qu'employeur et acteur majeur du développement durable dans la région du Cavally et en est venu à la conclusion logique qu'il était temps: (i) devenir membre à part entière de la WCF, en tant que futur fournisseur de matériel végétal de cacao à haut rendement, et (ii) de souscrire à l'Initiative Cacao-Forêts, pour y jouer un rôle actif et moteur dans le développement durable et la restructuration de la chaîne de valeur du cacao, en y apportant son expérience de terrain indispensable, ainsi que la perspective d'un approvisionnement fiable de matériel de plantation de cacao génétiquement conforme ⁴.

Un **protocole d'accord cadre fut signé le 29 juin 2018** avec le ministère des Eaux & Forêts de Côte d'Ivoire, conférant à SIAT le mandat de Maître d'Ouvrage Délégué pour lancer le **PPCDRIFCGD** en collaboration avec tous les acteurs publics et privés, et agissant comme courtier (« *honest broker* »). En vertu de ce protocole d'accord, SIAT s'engagea en faveur de la zéro-déforestation pour empêcher toute nouvelle dégradation de la forêt classée de Goin-Débé (FC-GD). Avec ce mandat explicite du ministère des Eaux & Forêts, SIAT collaborera avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao et encouragera les synergies afin de renforcer et de promouvoir l'inclusion et le développement durable au niveau de la zone du PPCDRIFCGD.

Le **PPCDRIFCGD** sera conçu pour mettre en œuvre la nouvelle politique forestière et - en totale conformité avec la stratégie nationale REDD + et les autres stratégies et plans nationaux pertinents - se conformera à toutes les actions prévues dans le plan d'action commun de l'ICF, ainsi qu'aux autres initiatives et programmes existant dans la zone de la FC-GD, avec une approche de paysage durable ; il nouera aussi des liens avec d'autres initiatives dans d'autres filières de produits de base. Par son engagement continu dans un processus multipartite de dialogue sur des questions clés, d'élaboration de plans de mise en œuvre efficaces, d'apprentissage en commun et de partage des connaissances, SIAT entend assumer la responsabilité partagée de mettre en œuvre les actions prévues dans le Cadre d'Action Commune de l'ICF et mobiliser les ressources financières et l'expertise technique nécessaires vers la zone du programme de Goin-Débé.

Aux termes de cet accord, le ministère des Eaux & Forêts s'est engagé à attribuer à SIAT une concession de 10.000 ha pour le développement futur d'une nouvelle plantation d'hévéa dans le périmètre de la forêt classée de Goin-Débé, après achèvement et approbation d'un **Plan Directeur pour le développement durable de la région**, en conformité avec le nouveau Code forestier. Les limites spécifiques détaillées des différentes grappes d'activités (futurs concessions, petits exploitants, etc.) ne sont pas encore connues et dépendront des résultats de la **cartographie, des enquêtes démographiques et socio-économiques** déjà entamées au début de 2018 ⁵ et qui devront être achevées en 2019 avec le soutien de SIAT.

Les études de base devraient être achevées d'ici la fin du 2^{ème} trimestre de 2019.

Compte tenu de la complexité des considérations sociales, démographiques, environnementales, politiques, économiques et globales imbriquées entre elles, mises en avant par les nombreux acteurs des secteurs public, privé et de la société civile, le plan actuel consistant à développer une importante concession de terres pour de nouvelles plantations d'hévéa dans des zones forestières dégradées, ne peut être envisagé que dans le cadre d'une "approche globale du paysage" et dans celui d'un Plan d'Action Régional Environnemental et Social (PARSE), associant la protection intégrée des forêts, le développement combiné de l'agroforesterie et de l'agroalimentaire en milieu rural et l'application des nouvelles politiques, stratégies et code forestier nationaux. (Code Forestier attendu pour avril 2019).

La population, la société civile et la sphère politique s'intéressent vivement à ce programme inclusif, car il assurera la subsistance d'une population croissante, apportera la stabilité sociale et créera de nombreux emplois permanents dans la région, tout en contribuant à l'innovation dans la protection et la régénération durables des forêts.

SIAT est consciente que le programme de protection **doit être mis en œuvre avec la participation de toutes les populations autochtones, infiltrées et riveraines et de toutes les autres parties prenantes** et est aussi déterminée à appliquer **l'approche CLIP** dans sa conception. Compte tenu des aspects sociaux, environnementaux et économiques, le soutien des acteurs économiques et politiques locaux est absolument nécessaire pour parvenir à des solutions durables et inclusives en vue de la restauration à grande échelle de la biosphère menacée.

⁴ *true to type* en Anglais

⁵ À l'heure actuelle, aucune statistique officielle n'est disponible sur la population de la zone forestière classée visée ; pourtant, au début de 2018, les estimations variaient entre 30.000 et 200.000, raison pour laquelle un recensement détaillé des populations établies illégalement dans les zones forestières au cours des 10 dernières années, a été lancé en mars 2018.

SIAT s'engage dans ce programme ambitieux comme témoignage de sa politique de durabilité et fera appel à toutes les parties prenantes pour soutenir ce programme avec leur vaste expérience et la gamme élargie de leçons apprises, en agissant comme médiateur/courtier honnête au nom du gouvernement de la Côte d'Ivoire, dans le cadre de sa responsabilité sociétale et en tant qu'acteur économique majeur de la région. Ce programme fédérateur multipartite vise également à servir **d'incubateur d'innovations** pour la nouvelle politique forestière et à être transposable et reproductible dans d'autres zones (agro) forestières en Côte d'Ivoire.

SIAT a déjà jeté les bases de son partenariat multipartite par **plusieurs initiatives** :

- ✓ Adhésion à la WCF et souscription au cadre d'action commun de l'ICF ;
- ✓ Protocole d'entente avec l'Initiative pour le commerce durable (IdH) pour le soutien au programme ISLA de Cavally et Participation aux initiatives de gouvernance d'ISLA ;
- ✓ Protocole de Collaboration avec la SODEFOR pour la conclusion des études de base de la FC de Goin-Débé ;
- ✓ Plusieurs réunions avec des donateurs, des PTF et des institutions nationales, parmi lesquelles le SE-REDD +, la DEG (KfW), la Banque mondiale, le Fonds Bio-Carbone, le FEM, l'AFD, la GIZ, ...

4. APERÇU DU PLAN D'ACTION DE SIAT

Ce plan d'action présente les activités et les investissements clés de SIAT, tels qu'ils sont actuellement prévus pour les cinq prochaines années (2018-2022), visant à respecter les engagements de l'ICF pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire⁶, conformément à son mandat du Ministère des Eaux et Forêts à travers les activités suivantes bien ciblées, qui se sont organisées comme suit :

- ✓ Prendre soin d'établir une **ligne de base claire et complète du périmètre entier** - basée sur des données recueillies sur le terrain et par télédétection d'images les plus récentes disponibles - sur l'utilisation des terres et les conditions socio-économiques des populations (illégalement) sédentarisées ;
- ✓ Concevoir un **portail de SIG accessible** pour permettre la **cartographie complète de toutes les plantations de cacao** et assurer la cartographie de la **chaîne d'approvisionnement**, dans le but final d'une traçabilité intégrale jusqu'en bord de champ.
- ✓ Élaborer un **plan de développement durable et des plans d'action détaillés**, en fonction de ce qui précède, afin de mettre en œuvre des actions concrètes et objectives avec des échéances claires, fondées sur des données fiables, des méthodes robustes et crédibles, des consultations auprès des intervenants et des délais réalistes ;
- ✓ Améliorer **l'inclusion et le développement durable au niveau des agriculteurs**, en utilisant des **méthodologies CLIP** pour la conception des composantes du programme, répondant aux objectifs de développement identifiés avec tous les acteurs de la région et avec, autant que possible, une **approche de paysage durable** ;
- ✓ Collaborer avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao et promouvoir les synergies entre eux, afin de s'assurer que la récupération des vestiges de la forêt classée de Goin-Débé concilie les impératifs de : (i) préserver les zones restantes de HCV et HCS, et (ii) favoriser des situations économiques, sociales et juridiques durables pour toutes les parties prenantes du périmètre GF-GD (Etat, collectivités rurales, CHC, industrie du cacao, etc.) ;
- ✓ **Mobiliser des ressources** pour la réalisation des objectifs du programme ;
- ✓ Mettre en œuvre un développement durable du caoutchouc et du cacao, basé sur des **modèles économiques innovants** ;
- ✓ **La forêt classée de Goin-Débé est située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, au nord-ouest du Parc National de Taï.**

⁶ Au Ghana, les actions de SIAT pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts sont guidées par sa certification et sa conformité RSPO

Auparavant, SIAT a dû : (i) franchir une courbe d'apprentissage très aigue dans la chaîne de valeur du cacao – n'ayant aucun intérêt commercial ni réseaux acquis, et (ii) faire une analyse critique du cadre d'action commun, avant de décider de rejoindre l'Initiative Cacao-Forêts.

✓ **Le plan d'action 2019 de SIAT est à la fois prudent et ambitieux et prévoit :**

- (i) Achever au préalable une étude de ligne de base détaillée et complète du périmètre de la forêt classée de Goin-Débé (133 000 ha, entourée d'une zone tampon de 5 km), après quoi il ne serait possible de lancer la formulation du programme que de manière participative (CLIP) et de manière inclusive, en tenant compte de toutes les parties prenantes ;
- (ii) Mettre en place un Géoportail de SIG sur le Web, destiné à devenir un outil inclusif et interactif pour le développement de la région de Cavally, qui améliorera et à facilitera les initiatives de communication/liaison indispensables avec de nombreuses parties prenantes ayant des objectifs et des contraintes très spécifiques.
- (iii) La budgétisation de ces activités est en cours et dépendra du résultat de négociations avec le gouvernement portant sur la mise à disposition de données existantes. Cette phase vise aussi le renforcement des relations avec les autres parties prenantes de la région, fondées sur des visions, intérêts et préoccupations communs et spécifiques.

✓ **L'engagement de la SIAT dans la gouvernance de la CFI**

Même avant de rejoindre officiellement la WCF, SIAT avait noué des contacts avec la plupart des parties prenantes ayant des intérêts généraux dans la conservation des forêts et l'agriculture durable en Côte d'Ivoire, et avec celles de la région du Cavally et de la chaîne de valeur du cacao en particulier. En tant qu'observateur, SIAT a établi un terrain d'entente et une valeur partagée avec les acteurs publics et privés de la chaîne de valeur du cacao présents sur le terrain. Au niveau national également, SIAT a participé activement aux événements et réunions concernant l'ICF, pendant que se préparaient des propositions au Gouvernement, qui aboutirent à la signature d'un protocole d'accord de partenariat avec le ministère des Eaux et Forêts (MINEF).

Le concept du programme proposé a été validé avec le MINEF et de nombreux acteurs de la chaîne de valeur, avant même le début des études de terrain. Cet engagement participatif a suscité un vif intérêt chez plusieurs donateurs, qui se sont montrés très intéressés à contribuer au programme au moment opportun. SIAT participe très activement aux Groupes de travail, réunions et comités directeurs de la WCF-ICF et s'est concentrée sur la préparation du plan d'action focalisé sur les sujets les plus pertinents par rapport à ses priorités : cartographie, études sur le terrain et durabilité à long terme des modèles économiques et activités proposées.

✓ **Plan d'action initial, à finaliser en 2019**

Ceci est un premier plan d'action, le gouvernement n'ayant pas encore fourni des informations générales importantes sur l'utilisation des sols dans les zones forestières dégradées. Par conséquent, un certain nombre d'activités dans le plan d'action initial ci-joint sont marquées "à déterminer" (*TBD dans le tableau en Anglais*). Ce n'est qu'après avoir finalisé les études de base en 2019 qu'il sera possible d'établir la **faisabilité d'un programme de développement durable et inclusif pour l'ensemble du périmètre** de la forêt classée et d'**attirer les investissements privés et les donateurs internationaux**, le cas échéant. SIAT s'engage à contribuer à cet effort pour un développement innovant de nouvelles plantations villageoises et industrielles, tel que convenu entre parties intéressées, après examen du plan d'aménagement durable proposé et des plans d'action détaillés, conformes aux nouvelles politiques, stratégies et code forestiers. Des budgets d'investissement pourront ensuite être établis et négociés avec toutes les parties prenantes au cours de l'année 2020.

5. INVESTISSEMENTS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Principales mesures de SIAT selon les trois piliers de la CFI

SIAT a déjà développé une politique de zéro-déforestation en ce qui concerne les forêts à HVC dans toutes ses plantations et a réalisé des audits de certification RSPO pour toutes ses plantations de palmiers à huile au Ghana et au Nigeria. Dans le cadre de son protocole d'accord conclu avec le ministère des Eaux et Forêts, SIAT a l'intention de mettre en œuvre tous les engagements de l'ICF en faveur de la zéro-déforestation et de la prévention des risques de dégradation ultérieure de la FC-GD, grâce aux nombreuses activités énumérées ci-après. Comme le programme part d'une feuille blanche, SIAT veillera à « s'en tenir aux engagements de l'ICF » lors de la conception du programme, grâce à une méthodologie rigoureuse et basée sur la réalité du terrain.

Pilier 1 : Protection et restauration des forêts

➤ **Bonne préparation des bases : une étude de ligne de base exhaustive en 2019**

- ✓ Les études de base de la FC de Goin-Débé, à compléter par SIAT avec SODEFOR en 2019, fournira des cartes détaillées sur l'utilisation des terres et les informations socio-économiques, avec géolocalisation de toutes les parcelles de cacao à l'intérieur de la FC-GD, ainsi que des registres détaillés de données agricoles et cadastrales sur base d'informations mises à jour ;
- ✓ SIAT a rejoint les plates-formes nationales existantes de partenariat public-privé (PPP) et appuie les efforts du gouvernement en matière de cartographie du paysage, de façon à aboutir à la préparation d'une plate-forme SIG spécifique pour la FC de Goin-Débé ;
- ✓ À la fin de l'étude de base, toutes les parcelles de la forêt classée de Goin-Débé seront géolocalisées, cartographiées et rapportées au MINEF ; elles pourraient ensuite être communiquées aux institutions gouvernementales pour intégration dans les efforts nationaux de cartographie, sur base d'accords avec le MINEF et SODEFOR visant la mise en place d'une plate-forme SIG pilote spécifique pour la forêt classée de Goin-Débé ;
- ✓ SIAT procédera également à des études de cartographie forestière des zones à HVC et HCS après conclusion de la ligne de base, afin d'élaborer des scénarios réalistes pour le développement ;
- ✓ Une approche différenciée basée sur le niveau de dégradation de la FC de Goin-Débé sera mise au point avec le gouvernement, sur la base de la politique de restauration forestière nationale, la stratégie et la loi (code forestier). Les caractéristiques, le nombre d'hectares, la chronologie, les rôles et les responsabilités seront précisés dans le Plan d'Aménagement Durable par la suite et proposés pour approbation aux parties prenantes.
- ✓ L'évaluation des risques de déforestation⁸, basée sur la cartographie de l'utilisation des terres de la ligne de base et d'études HVC/HCS ultérieures, couvrant tout le périmètre de la forêt classée, sera également réalisée.

➤ **Concevoir un plan de développement durable et en lancer sa mise en œuvre en 2020-2022**

- ✓ Le défi le plus important pour SIAT en 2019 sera de préparer la conception d'un plan de développement durable complet, en coordination avec toutes les parties prenantes. Cela fait, SIAT mobilisera tous les efforts et toutes les ressources nécessaires pour atteindre les résultats convenus, tout au long de la période 2020-2022, conformément au Cadre d'Action commune de l'Initiative Cacao-Forêts et avec une attention particulière pour :

➤ **La protection de la forêt**

- ✓ La mise en place d'un système de surveillance des perturbations des forêts, basé sur la cartographie détaillée de l'utilisation des terres, obtenue à partir de la ligne de base et des études de HCV/HCS ultérieures et la réalisation des évaluations régulières des risques de déforestation ;
- ✓ La coordination des efforts avec les programmes REDD +, qui ont déjà été approchés par SIAT, ainsi qu'avec le programme FIP Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, afin d'assurer la mutualisation des efforts ;
- ✓ Rejoindre et initier la formation d'organismes d'aménagement du territoire régional / local : à cet effet, SIAT a déjà rejoint le programme ISLA parrainé par IdH pour la région Cavally en 2018 ;
- ✓ Participer à des partenariats et/ou des contributions aux programmes et organisations visant la protection des forêts résiduelles : SIAT participe régulièrement aux réunions et contribue à des ateliers organisés par les différentes parties prenantes et les bailleurs de fonds ;
- ✓ Participation et promotion, aux niveaux régional et national, de PPP, pour mobiliser davantage de ressources techniques et financières pour la protection des forêts et leur restauration, y compris, entre autres :
 - Soutenir la création d'un fonds public-privé de conservation et de réhabilitation des forêts. Cette mesure devrait être suspendue jusqu'à ce que le gouvernement établisse le cadre d'un fonds de conservation et de remise en état des forêts (prévu d'ici mai 2019).

⁸ Alors que WCF-CFI s'efforce d'harmoniser ses méthodes, SIAT souhaite utiliser différentes méthodes pour tester les évaluations de déforestation avec la SODEFOR, sur la base des expériences de terrain pertinentes et d'organisations reconnues, ainsi que tenant compte des enseignements tirés ailleurs dans d'autres chaînes de valeur, pour ainsi contribuer à la méthodologie d'un système national d'évaluation des risques.

- Mobiliser des soutiens en faveur de mécanismes financiers innovants pour assurer la mise en place et/ou la participation à des initiatives de paiement des services écosystémiques (PSE) ou de finance carbone, afin d'accroître l'engagement des producteurs dans les pratiques du CSC⁹ ;
 - Proposer des moyens de subsistance alternatifs pour les producteurs de cacao, affectés par les changements d'affectation des terres, la mise en œuvre de l'approche actuelle de "contractualisation" du gouvernement et le développement de systèmes agroforestiers mixtes ;
 - Mettre en place des institutions communautaires (ou utiliser celles qui existent déjà, par exemple des coopératives) pour créer des programmes qui fournissent des technologies, des services et des paiements pour éviter/réduire la déforestation ;
- ✓ Bien qu'à ce jour, SIAT ne soit pas encore active d'aucune manière dans la chaîne de valeur du cacao, les informations détaillées de la ligne de base lui permettront de contribuer à l'installation d'un système national intégré de cartographie de la chaîne d'approvisionnement et d'assurer la mise en place d'une base de données pour la traçabilité de tout le cacao produit dans la FC de Goin-Débé, qui est encore complètement illégal à ce jour et qui se retrouve « dilué » dans la chaîne d'approvisionnement nationale du cacao comme « cacao sale ».
 - ✓ Dès que le gouvernement de Côte d'Ivoire aura adopté les mesures de garanties sociales et environnementales appropriées (par décrets après la promulgation du nouveau code forestier, et visant à garantir un impact minimal sur les paysans et communautés infiltrés produisant le cacao illégalement dans les zones protégées), les possibilités de relocalisation volontaire pourront être analysées. Par conséquent, ces activités doivent être suspendues jusque-là (prévue après avril 2019).

➤ **Restauration des forêts et Reboisements (2020-2022)**

- ✓ SIAT soutiendra la définition des zones prioritaires pour la restauration de la forêt classée de Goin-Débé et les intégrera dans les documents de planification, suite à l'étude de base 2019 et les évaluations ultérieures HCV/HCS, en travaillant avec des producteurs de cacao et en partenariat avec la SODEFOR et l'industrie forestière, afin de mettre en œuvre des contrats d'agroforesterie mixte¹⁰ comme interventions de restauration et de subsistance paysanne.
- ✓ Ces activités seront suspendues jusqu'à l'approbation et publication des cartes de l'étude de ligne de base par le gouvernement de Côte d'Ivoire et la définition de directives claires pour les approches différenciées (agroforesterie du cacao) dans les forêts classées (décrets).
- ✓ À l'issue de ce qui précède, SIAT pourra définir et mettre à jour la composante et les activités de restauration et reboisement de la forêt (en 2019), afin de promouvoir la mise en œuvre des actions suivantes :
 - Mise en place de pépinières spécialisées pour la multiplication d'arbres forestiers et polyvalents
 - Distribution d'arbres indigènes pour la restauration/reboisement hors-ferme et d'arbres polyvalents pour la plantation à la ferme ;
 - Augmentation du paysage forestier avec cacao et augmentation des surfaces d'exploitations cacaoyères (sous ombrage ou non) ;
 - Promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes ;
 - Soutien au développement de la foresterie communautaire, par le biais d'activités de restauration des forêts et des paysages

Pilier 2 : Productivité et moyens de subsistance

Au cours de la phase de conception du programme et de sa mise en œuvre ultérieure, la SIAT collaborera et favorisera les synergies entre tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao, afin d'améliorer l'inclusion et le développement durable au niveau des producteurs dans la zone du PPCDRIFCGD, en favorisant :

⁹ CSC : Cacao climato-intelligent

¹⁰ La promotion des systèmes d'agroforesterie du cacao est une stratégie clé pour la protection et la restauration des forêts, l'amélioration de la productivité du cacao, la diversification au niveau de l'exploitation et la génération de revenus. Cependant, il n'existe pas de modèle unique pour un système agroforestier de cacao et la sélection des arbres, l'architecture de la ferme, etc. Le système doit prendre en compte les conditions, les besoins et les opportunités agronomiques, économiques, sociaux et environnementaux locaux. SIAT a l'intention de nouer des relations avec toutes les entreprises de l'ICF qui testent déjà différents modèles, afin de capitaliser le plus possible les expériences et les enseignements tirés, localement et ailleurs, et de promouvoir l'harmonisation des programmes et des directives spécifiques au cacao parmi les parties prenantes, en tant que mécanismes et outils de soutien de l'ICF au stade pré-concurrentiel.

➤ **La Productivité**

SIAT s'engage pleinement à promouvoir l'investissement dans la productivité à long terme du cacao dans des zones respectueuses de l'environnement, afin de produire "**plus de cacao sur moins de terres**", en fournissant un ensemble de: matériel de plantation optimal, formation aux bonnes pratiques agricoles, nutrition des cultures et fertilité des sols, protection des cultures, développement et renforcement des capacités des agriculteurs, autant de facteurs déterminants pour le développement durable de l'agriculture.

- ✓ Depuis que le Conseil du Café-Cacao ivoirien (CCC) a suspendu en 2017 tous les programmes de durabilité du cacao, tous les efforts déployés pour produire et fournir du matériel de plantation amélioré dans le pays sont entravés.
- ✓ Les éléments suivants doivent encore être définis, jusqu'à ce que la suspension soit levée :
 - Créer des pépinières pour le cacao amélioré et du matériel de plantation de cultures alternatives (de remplacement) ;
 - Mettre à disposition et distribuer des plants de cacao et du matériel de plantation alternatif.
- ✓ Malgré cela, SIAT est déterminée à organiser la production et distribution de matériel végétal (plants, bois de greffe, boutures) pour les plantations de cacao, ainsi que des vitro-plants améliorés (CRISPR¹¹, etc.) et certifiés "*true-to-type*", vérifiés à l'aide de méthodes biotechnologiques et de tests génétiques et produits dans ses installations de R & D, à partir de clones provenant de réseaux internationalement reconnus.
- ✓ La mise en place de plates-formes de fourniture d'intrants et de services aux agriculteurs pour faciliter la distribution d'engrais et d'autres intrants agricoles aux agriculteurs et faciliter leur formation, sont autant d'initiatives critiques dont la planification devrait coïncider avec celles décrites ci-dessus ;
- ✓ La fourniture et/ou l'installation de cultures et/ou arbres de protection autour des exploitations pourrait aussi faire partie des solutions à envisager ultérieurement.

➤ **Moyens de subsistance**

- ✓ Afin de promouvoir des moyens de subsistance durables et une diversification des revenus pour les producteurs de cacao, notamment par la diversification des cultures vivrières, la culture intercalaire, le développement de systèmes agroforestiers mixtes, et d'autres activités génératrices de revenus conçues pour accroître et diversifier les revenus des ménages, la phase de conception du PPCDRIFCGD abordera les questions suivantes :
 - Soutenir la documentation des titres fonciers sur les terres cacaoyères, en liaison avec les "efforts de contractualisation" ;
 - Soutenir la création d'organisations d'agriculteurs, nouvelles ou en expansion, dans le périmètre de la FC-GD et/ou dans ses environs ;
 - Formation à la gestion agricole, à la comptabilité financière et à la planification / mise en œuvre de la gestion agricole pour les agriculteurs ;
 - Promotion d'activités génératrices de revenus alternatives ;
 - Promotion de la diversification des cultures au niveau de l'exploitation.
- ✓ Promouvoir l'inclusion financière et l'innovation, pour améliorer l'accès des agriculteurs au fonds de roulement et aux fonds d'investissement, nécessaires à la production et à la rénovation des exploitations, notamment par :
 - La formation de base aux notions financières et comptables ;
 - Le soutien à la création de groupes d'épargne (modèle VSLA¹²) ;
 - Encourager l'innovation pour offrir des produits financiers aux agriculteurs et engager des partenaires financiers à leur offrir des produits financiers spécialisés.
- ✓ Amélioration de la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, l'objectif étant que 100% la des approvisionnements en cacao soit traçable de la ferme au premier point d'achat. Le secteur privé, collaboration avec le gouvernement, a annoncé qu'il élaborerait un plan d'action pour la traçabilité, assorti d'échéanciers précis, qui serait achevé d'ici la fin de 2019. Cet objectif nécessite

¹¹ CRISPR-Cas9 peut être combiné à d'autres techniques de « contrôle génétique de matériel cloné » et / ou « en tant qu'outil d'amélioration » de la propagation pour obtenir du matériel de plantation amélioré (autrement). Une façon d'imaginer CRISPR-Cas9 est de la comparer à la fonction "Rechercher & Remplacer" de Word : elle trouve les données génétiques (ou « mots ») que l'on souhaite corriger et les remplace par du nouveau matériel. Ou bien, comme l'explique Jennifer Doudna, pionnière de la CRISPR, dans son livre « A Crack in Creation : Gene Editing and the Unthinkable Power to Control Evolution », « CRISPR est comme un couteau suisse, avec des fonctions différentes selon l'utilisation que l'on veut en faire ».

¹² VSLA : Village Savings and Loan Associations – Associations Villageoises d'épargne-crédit

toutefois de se prononcer clairement sur le statut du cacao et des autres produits agricoles issus des forêts classées. À cet effet :

- SIAT mettra en place une (première) base de données fiable des exploitations (illégales) de cacao, établies en FC-GD, comme pilote de développement d'un système de surveillance, vérifiable pour la traçabilité de la ferme au premier point d'achat dans un périmètre spécifique, et des politiques opérationnelles et des systèmes de contrôle, qui surveillent efficacement les risques associés, y compris une vérification de haute qualité.
- La mise en œuvre de ce nouveau système de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement direct au niveau de l'exploitation ne sera possible qu'avec la participation des principaux acheteurs de cacao et autres acteurs de la chaîne de valeur.

Pilier 3 : L'inclusion sociale

- ✓ SIAT s'engage à assurer le partage complet et efficace de l'information, la consultation et participation éclairée des paysans et de leurs communautés, qui pourraient être affectées par les remboursements éventuels proposés dans le cadre de l'ICF. Ceci se fera en organisant (i) des consultations de la communauté cacaoyère et des autres communautés le cas échéant, sur la mise en œuvre des cadres d'action et (ii) des événements de sensibilisation à la protection/restauration des forêts.
- ✓ SIAT encouragera les modèles de gestion communautaires pour la protection et la restauration des forêts, avec participation des communautés locales et des agriculteurs aux campagnes de sensibilisation sur le statut des parcs et réserves nationaux et des forêts classées, ainsi que sur le rôle critique de celles-ci en matière de régulation climatique, fertilité du sol et circulation de l'eau.
- ✓ Pour atteindre cet objectif, SIAT visera à :
 - Mettre en place et/ou soutenir des programmes et des mécanismes de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN **13**) avec les communautés productrices de cacao, pour la restauration et/ou la protection des forêts ;
 - Soutenir les partenariats gouvernementaux en matière de gouvernance du paysage.
- ✓ Une attention prioritaire sera accordée à l'élaboration de plans d'action pour la protection et/ou la restauration des forêts et l'intensification durable de l'agriculture, tenant compte notamment des problématiques du genre et des jeunes :
 - L'autonomisation (« *empowerment* ») des femmes dans les organes décisionnels communautaires ;
 - Formation des femmes aux moyens de subsistance alternatifs dans les ménages producteurs de cacao ;
 - Soutien à la planification de l'héritage dans les communautés productrices de cacao ;
 - Promotion de la participation des jeunes à la formation des agriculteurs au cacao « *climatisé* » et aux Bonnes pratiques Agricoles (BPA).
- ✓ Jusqu'à la mise en place par le gouvernement de directives relatives aux mesures de sauvegarde concernant les aspects sociaux et fonciers découlant du nouveau code forestier, à l'instar de ses partenaires de la WCF et de l'ICF, SIAT mettra en veilleuse toutes les activités pouvant avoir un impact social sur les colons clandestins, étant entendu que, pour les parcs nationaux et les réserves ainsi que pour les forêts classées, le gouvernement s'engage à évaluer et atténuer l'impact et les risques sociaux pouvant découler des changements proposés dans l'utilisation des terres chez les paysans touchés et leurs communautés, et a à assurer des modes de vie de remplacement et à rétablir des normes raisonnables pour les parties concernées, à convenir, sur base de recommandations du secteur privé, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes.

¹³ **La Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN)** a pour objet l'incitation et les conditions appropriées, permettant à un groupe d'utilisateurs de ressources identifié dans des zones définies d'utiliser les ressources naturelles de manière durable. Cela signifie permettre aux utilisateurs des ressources de bénéficier (économiquement) de la gestion des ressources et de garantir des droits et un régime fonciers solides sur la terre et les ressources. La GCRN soutient également la mise en place d'organes décisionnels responsables, capables de représenter les membres de la communauté et d'agir dans leur intérêt. La GCRN promeut la conservation par le biais de l'utilisation durable des ressources naturelles, permet aux communautés de générer des revenus pouvant être utilisés pour le développement rural et promeut la démocratie et la bonne gouvernance dans les institutions locales